

Stratégie du CNC à l'égard des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes

Plan de mise en œuvre du CNC pour l'intégration des IFRS dans les PCGR canadiens

Évaluation de la situation — Rapport définitif, février 2008

La décision du CNC en ce qui concerne la date d'adoption des IFRS pour les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes sera prise après consultation du CSNC, au plus tard le 31 mars 2008. Le présent rapport était à jour au 23 janvier 2008. Le CNC continue d'être à l'affût de tout événement qui pourrait jeter un doute important sur le maintien de la date de basculement prévue.

Introduction

Dans son plan de mise en œuvre visant l'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes, le Conseil des normes comptables (CNC) indiquait qu'une évaluation de la situation serait faite dans le but de déceler et d'apprécier toute information ou question nouvelle qui pourrait avoir une incidence sur la mise en œuvre des IFRS pour ces entreprises. De plus, le CNC a annoncé qu'il confirmerait (ou modifierait), au plus tard le 31 mars 2008, la date de basculement aux IFRS, fixée pour l'instant au 1^{er} janvier 2011.

En octobre 2007, les membres du CNC et du Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC) ont discuté d'un rapport préliminaire présentant la situation telle qu'elle avait été évaluée par le CNC. Le présent document constitue la version définitive de ce rapport. Il s'appuie sur le rapport préliminaire ainsi que sur les informations supplémentaires recueillies depuis. Lors de sa réunion de février, le CSNC se verra demander de donner son avis sur toute autre question que le CNC devrait prendre en considération avant de fixer définitivement la date de basculement.

Tout comme le rapport préliminaire, le présent document est fondé sur les trois grandes questions suivantes :

- Les progrès réalisés au Canada quant à l'établissement de l'infrastructure nécessaire à la mise en œuvre des IFRS sont-ils suffisants?

- Des difficultés importantes se sont-elles présentées lors de l'adoption initiale ou dans le cadre de l'application des IFRS dans les pays de l'Union européenne, en Australie et ailleurs, dont le CNC devrait tenir compte aux fins de l'établissement du calendrier de mise en œuvre de sa stratégie à l'égard des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes?
- L'International Accounting Standards Board (IASB) continue-t-il d'élaborer des normes de haute qualité reconnues pour leur contribution à l'amélioration du fonctionnement des marchés financiers mondiaux?

Vue d'ensemble

Dans l'ensemble, le message entendu par le CNC est le suivant : même si les parties prenantes estiment que le passage aux IFRS posera des défis, le CNC devrait fixer dès maintenant la date du basculement. Les parties prenantes sont prêtes à entreprendre la mise en œuvre, pourvu que la date du basculement soit établie avec certitude. En effet, il semble qu'un plus grand nombre d'entre elles préféreraient adopter les IFRS de façon anticipée plutôt que de voir la date de basculement obligatoire être reportée. De l'avis général, il est temps «d'aller de l'avant».

À la date d'établissement du présent rapport, le CNC estimait qu'il y avait lieu de confirmer la date de basculement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Les progrès réalisés au Canada quant à l'établissement de l'infrastructure nécessaire à la mise en œuvre des IFRS sont-ils suffisants?

Le président et les permanents du CNC ont consulté des représentants des autorités de réglementation canadiennes des valeurs mobilières et des institutions financières, de même que des analystes financiers, des représentants de groupes sectoriels importants, des préparateurs d'états financiers, des universitaires, des représentants d'organismes comptables, des professionnels de l'évaluation d'entreprise et les membres du Comité consultatif sur les IFRS (CCI). De plus, les permanents du CNC ont organisé des tables rondes à Calgary, Halifax, Montréal, Toronto et Vancouver, auxquelles ont participé des représentants d'un bon nombre des groupes susmentionnés, de même que des représentants des petites entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, des cabinets comptables et d'autres parties intéressées au Canada. Par ailleurs, des représentants de trois groupes¹ ont fait des présentations au CSNC lors de sa réunion d'octobre 2007.

Ces consultations ont fait ressortir un certain nombre de défis qui se poseront lors de la préparation au basculement, dont les suivants :

- *Formation et ressources* — Il faudra trouver des ressources possédant des compétences suffisantes pour faciliter la transition. Il semble que les attentes à cet

¹ Association des banquiers canadiens, comité sur l'information d'entreprise de FEI Canada, et secteur pétrolier et gazier canadien.

égard concordent mal avec la réalité. Nombreux sont ceux qui semblent penser que les universités et les organismes comptables professionnels devraient former des étudiants compétents en matière d'IFRS et aptes à aider à la transition. Or, les comptables nouvellement admis n'en sauront pas plus sur les IFRS qu'ils n'en savent actuellement sur les PCGR canadiens, puisqu'ils n'auront acquis que des compétences de niveau débutant. Les responsables de la formation travaillent actuellement à l'élaboration de matériel et à la mise à jour des manuels et des programmes de cours pour tenir compte de l'adoption des IFRS, mais il faudra un certain temps avant de bénéficier des résultats de leurs efforts, particulièrement du côté francophone. De plus en plus de cours sont offerts aux comptables déjà admis. Les trois grands organismes comptables professionnels du Canada, de même que les grands cabinets, sont bien avancés dans l'élaboration de programmes de formation continue et de perfectionnement professionnel sur les IFRS et modifient respectivement leurs exigences d'admission à la profession et leurs processus de formation des stagiaires. On constate une demande croissante à l'égard de cours approfondis et axés sur des secteurs particuliers, et tout porte à croire que l'offre s'accroît pour répondre à cette demande. C'est là la voie à privilégier à l'avenir, à mesure que les entreprises détermineront l'incidence qu'auront les IFRS sur leurs propres activités. L'officialisation de la date de basculement les aidera à se concentrer sur ces activités, car il est peu rentable et peu efficace de se lancer dans une formation approfondie trop longtemps à l'avance. À un stade comparable, les parties prenantes canadiennes semblent mieux préparées que celles d'autres pays à l'adoption des IFRS. Des analystes soulignent qu'il est prématuré pour eux de s'engager dans une formation tous azimuts avant la date de basculement, car ils utilisent présentement des rapports financiers historiques et que nombre d'entre eux n'examineront pas d'états financiers établis selon les IFRS avant quelques années.

- *Clarté des politiques émanant des autorités de réglementation* — Les parties prenantes demandent des précisions sur l'adoption anticipée des IFRS et le maintien de l'utilisation des PCGR américains au Canada, de même que sur les obligations d'information transitoires qui sont prévues afin d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre les incidences de l'adoption des IFRS. Il incombe en grande partie aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) de prendre les décisions qui s'imposent à cet égard, des prises de positions étant attendues en 2008. Le président et les permanents du CNC communiquent régulièrement avec le personnel des ACVM, et ont reçu l'assurance que les ACVM se pencheraient sur ces questions prochainement.
- *Ressources allouées à d'autres activités* — Certains ont laissé entendre qu'il sera difficile de consacrer des ressources à la conversion aux IFRS, notamment en ce qui concerne la modification des systèmes, alors que des ressources doivent également être consacrées à des projets importants comme l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs et l'adoption des exigences de l'accord de Bâle II en matière de capital. Peu importe la date de basculement, il semble que les organisations seront confrontées à d'autres défis au même moment. On ignore toutefois si le report de la date de basculement afin de leur laisser plus de temps aurait d'autres effets que de simplement repousser le moment

auquel elles entreprendront leurs travaux de transition. Les autorités de réglementation sont conscientes de ces préoccupations, et le CNC ne s'attend pas à ce que d'autres obligations réglementaires viennent entraver la transition vers les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

- *Adoption des IFRS dans un contexte d'attestation* — L'adoption des IFRS dans un contexte où une attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires est également exigée posera un défi particulier pour les émetteurs canadiens comparativement à ceux de nombreux autres ressorts territoriaux. Toutefois, cela ne semble pas justifier un report de la date de basculement.
- *Chiffres comparatifs requis par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis* — Les entités inscrites auprès de la SEC souhaitent savoir avec certitude si elles auraient à fournir les chiffres des deux exercices précédents pour satisfaire aux obligations de dépôt de la SEC. Cette question a été résolue récemment dans une règle publiée par la SEC, exigeant que l'entité ne fournisse que les chiffres de l'exercice précédant celui où elle adopte pour la première fois les IFRS telles qu'elles ont été promulguées par l'IASB.
- *Préoccupations sectorielles de nature technique* — Certains secteurs font état de préoccupations sur le plan technique. Plus particulièrement, les sociétés pétrolières et gazières craignent que la capitalisation du coût entier (méthode qu'utilisent la plupart des sociétés pétrolières et gazières au Canada) manque de compatibilité avec les IFRS. Le secteur pétrolier et gazier s'est organisé pour régler les questions que pose la capitalisation du coût entier du pétrole et du gaz, et les permanents du CNC travaillent avec un groupe de ce secteur pour soumettre ces questions à l'IASB. Le CNC et ses permanents estiment que ce type de collaboration représente un modèle dont d'autres groupes pourraient s'inspirer. Des banques, des fonds d'investissement et des entités qui exercent des activités à tarifs réglementés ont aussi exprimé leurs inquiétudes quant à l'application des IFRS. Des représentants de ces secteurs et d'autres secteurs travaillent actuellement ensemble, avec le soutien du président et des permanents du CNC, pour bien évaluer ces préoccupations et déterminer les mesures pouvant être prises pour les dissiper, de même que pour clarifier les incidences du basculement. Certaines de ces préoccupations sont liées à la transition aux IFRS, et le CNC a entrepris de consulter les parties prenantes sur la nécessité d'apporter des modifications à l'IFRS 1, *Première adoption des Normes internationales d'information financière*. En mars 2008, le CNC prévoit présenter à l'IASB une analyse de tous les problèmes qui pourraient nécessiter que l'on modifie la norme, afin que l'IASB ait le temps de les évaluer et que les modifications qu'il voudra apporter à l'IFRS 1 puissent franchir les étapes de la procédure officielle.
- *Double modification des normes* — Certains ont évoqué les difficultés qui pourraient se poser si des méthodes comptables devaient être modifiées au moment de l'adoption des IFRS en 2011, puis devoir être de nouveau modifiées peu de temps après si l'IASB apportait des changements à une IFRS². Le CNC reconnaît qu'il pourrait y

² Il est difficile de prévoir avec une quelconque certitude quels sujets poseront les plus grands défis à cet égard. Pour l'instant, il semble que les dispositions sur la décomptabilisation des actifs financiers et sur les consolidations soient les plus susceptibles d'être modifiées, puisque ces deux sujets sont inscrits au

avoir de rares cas où des changements dans des directions opposées pourraient devenir nécessaires à court terme. Toutefois, il note aussi, dans son évaluation du programme de travail de l'IASB, que les cas de double modification seront probablement moins lourds de conséquences si le basculement a lieu le 1^{er} janvier 2011 plutôt qu'à une date ultérieure. En outre, le CNC estime qu'il est probablement plus avantageux de procéder à un basculement complet aux IFRS à une date donnée plutôt que de reporter l'adoption de certaines normes. Parmi les avantages importants que présenterait un basculement complet, citons la possibilité de recourir à l'IFRS 1 pour faciliter la transition aux IFRS, celle d'accéder aux marchés financiers des États-Unis sans devoir faire de rapprochement avec les PCGR américains, et le fait d'éviter les complications associées à la modification des PCGR canadiens pour exclure certaines exigences particulières et conserver une version intermédiaire compatible avec le reste des IFRS dans l'intervalle. De plus, toute modification importante des IFRS peu de temps après la date de basculement sera probablement connue d'ici cette date, ce qui permettra aux entreprises canadiennes de faire leur planification en vue de minimiser les effets d'une double modification, y compris au moyen de l'adoption anticipée possible des nouvelles dispositions des IFRS.

- *Entités qui devront passer aux IFRS* — Certains souhaitent savoir avec plus de certitude quelles sont les entités qui devront adopter les IFRS — ils veulent donc une définition précise d'«entreprise ayant une obligation publique de rendre des comptes». Le CNC estime que la grande majorité des entités qui devront adopter les IFRS — toutes les sociétés cotées et toutes les institutions financières comme les banques, les coopératives de crédit et les fonds d'investissement — savent déjà qu'elles devront appliquer les IFRS. Le CNC prévoit clarifier la position qu'il propose d'adopter dans son exposé-sondage «omnibus» sur les IFRS, dont la publication est prévue en mars ou en avril 2008. Il est d'avis que les entreprises disposeront ainsi de tout le temps qu'il faut pour se préparer à l'adoption des IFRS.
- *Considérations fiscales* — Des questions ont souvent été posées au sujet des incidences fiscales potentielles du passage aux IFRS et du degré de préparation de l'Agence du revenu du Canada et des autres autorités fiscales à l'égard des changements à venir. Le président et les permanents du CNC ont tenu plusieurs discussions avec des représentants du ministère des Finances du Canada et de l'ARC, de même qu'avec des praticiens spécialisés en fiscalité. La détermination du bénéfice imposable n'est pas liée directement aux états financiers établis selon les PCGR.
- *Procédure officielle et bilinguisme au Canada* — L'élaboration des protocoles en vue du maintien de la procédure officielle d'adoption des IFRS à titre de PCGR canadiens, y compris de la politique de bilinguisme, est bien avancée.

Selon le CNC, toutes les difficultés mentionnées étaient prévisibles. Elles ne sont pas insurmontables compte tenu des délais, et elles ne devraient pas donner lieu à un report de la date de basculement.

programme de travail de l'IASB en vue de la publication de nouvelles exigences dans l'année suivant le passage aux IFRS prévu au Canada. Selon notre expérience, les projets qui figurent au programme de l'IASB demandent généralement plus de temps que prévu (plutôt que d'être terminés à l'avance); il est donc loin d'être certain que les normes en cause seront modifiées à l'intérieur des échéances actuelles.

Le CNC porte une attention particulière à la situation des petites entreprises, et tient des discussions avec leurs représentants et leurs cabinets comptables. On s'attend à ce que les petites entreprises aient tendance à entreprendre leurs démarches plus tard et à tenter de profiter de l'expérience de ceux qui auront commencé plus tôt. Les petites entreprises étant généralement moins complexes, moins de problèmes devraient s'y poser, ce qui facilitera la transition. Par contre, le manque de ressources y sera vraisemblablement plus important, toutes proportions gardées, que dans les grandes entreprises, et les cabinets comptables indiquent avoir plus de mal à les renseigner en ce qui a trait aux changements à venir et à les aider à s'y préparer. Toutefois, les intéressés conviennent dans l'ensemble qu'il faut «aller de l'avant», puisqu'un délai supplémentaire ne rendra pas la transition plus facile pour les petites entreprises.

Les résultats des sondages portant sur la connaissance des IFRS et sur le degré de préparation à leur adoption montrent que ceux qui doivent être au courant du passage aux IFRS le sont généralement bel et bien, et que certains ont commencé à établir un plan de transition détaillé. En général, plus l'entreprise est grande, plus la planification sera étendue. Le CNC n'est pas étonné de ces résultats à cette étape-ci de la transition. Il s'attend à ce que les sociétés prennent des mesures plus ciblées une fois qu'il aura publié son exposé-sondage «omnibus» sur les IFRS et qu'il aura confirmé la date de basculement.

Des difficultés importantes se sont-elles présentées lors de l'adoption initiale ou dans le cadre de l'application des IFRS dans les pays de l'Union européenne, en Australie et ailleurs, dont le CNC devrait tenir compte aux fins de l'établissement du calendrier de mise en œuvre de sa stratégie à l'égard des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes?

Les permanents du CNC ont passé en revue des études sur l'adoption des IFRS dans d'autres pays, de même que des reportages parus dans la presse financière ces deux dernières années. Le président et les permanents du CNC ont aussi rencontré les représentants d'autres normalisateurs nationaux, des autorités de réglementation en valeurs mobilières et des grands cabinets comptables pour s'informer de leur expérience quant à l'adoption et à l'application des IFRS.

En général, l'adoption des IFRS dans d'autres pays semble s'être bien déroulée. Plus particulièrement, très peu de difficultés, voire aucune, semblent s'être posées durant la deuxième année d'application. On peut en conclure que l'adoption a été bien exécutée dès la première année.

Le CNC et ses commettants pourraient toutefois prendre en considération les points suivants, qui ressortent des expériences des autres :

- Il est préférable d'adopter les IFRS telles qu'elles ont été promulguées par l'IASB plutôt que dans une version modifiée. Les modifications peuvent nuire à l'uniformité et aux analyses d'un pays à l'autre, de même qu'empêcher l'utilisation de l'IFRS 1, qui prévoit d'importantes dispenses la première année d'adoption intégrale des IFRS. À cet égard, on peut tirer des leçons de l'initiative de l'Australie qui, dans un premier

temps, a éliminé certains choix qu'offraient les IFRS et modifié certaines obligations d'information, pour ensuite faire marche arrière. Du côté de l'Union européenne, les défis qui se sont posés en raison de la non-approbation de certaines parties des IFRS montrent aussi les problèmes qui surviennent lorsque les IFRS ne sont pas adoptées dans leur intégralité. Depuis quelques mois, l'adoption des IFRS dans la version publiée par l'IASB récolte de plus en plus d'appuis. C'est la voie que le CNC compte emprunter.

- Certaines considérations relatives aux obligations d'information ont souvent été reléguées à la fin du processus de mise en œuvre initiale, ce qui a rendu la collecte d'information difficile et fait que de nombreuses informations fournies dans les états financiers tenaient du stéréotype. Les IFRS imposent de fournir des informations détaillées, en partie parce qu'ils s'agit de normes fondées sur des principes, d'où la nécessité d'expliquer les choix de méthodes comptables. De plus, l'IFRS 1 exige que des informations supplémentaires soient fournies dans les états financiers du premier exercice d'adoption. S'il est vrai que les obligations d'information ont souvent été traitées en fin de processus lors de la première année d'adoption, l'expérience montre toutefois que les informations fournies se sont améliorées et sont devenues mieux ciblées la deuxième année.
- En Europe et ailleurs, des chefs des finances ont craint que l'adoption des IFRS soit coûteuse et qu'il puisse leur être plus difficile d'expliquer leurs résultats financiers. Le coût de la conversion des systèmes comptables peut être important alors que les avantages (y compris la diminution du coût du capital) sont souvent plus difficiles à déterminer et ne se réalisent qu'à long terme. La communication par les entreprises de l'incidence du passage aux IFRS sur l'information financière a facilité la compréhension des utilisateurs des états financiers. Cela montre que les sociétés doivent prêter attention au rapport de gestion (qui n'est pas aussi répandu dans les autres ressorts territoriaux qu'il ne l'est au Canada) et aux autres modes d'information complémentaires au moyen desquels ils communiquent leurs perspectives. Il faut aussi noter que de nombreux pays d'Europe ont dû faire face à des changements plus vastes que ceux qui sont prévus au Canada, et ce, en raison d'une plus grande disparité entre les IFRS et les normes en vigueur auparavant. Par exemple, de nombreuses sociétés européennes ont dû appliquer pour la première fois des normes pour la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers lors du basculement aux IFRS, alors que la grande majorité de ces normes sont déjà en vigueur au Canada.
- L'existence d'un programme de mise à niveau exhaustif est un élément important de la préparation.
- Les groupes sectoriels peuvent travailler efficacement ensemble pour résoudre leurs problèmes communs.
- La transition représente un défi plus grand, toutes proportions gardées, pour les petites sociétés cotées en raison de leur manque relatif de ressources.
- Il importe de participer activement aux délibérations de l'International Financial Reporting Interpretations Committee de l'IASB (IFRIC) pour résoudre les problèmes

d'interprétation plutôt que de créer des interprétations locales. À cet égard, les permanents du CNC ont chargé un groupe d'étude de passer en revue les interprétations canadiennes existantes et de relever celles qui auront encore leur raison d'être au moment du passage aux IFRS. Les questions d'interprétation relevées seront soumises à l'IFRIC dès que possible.

- Le temps nécessaire à l'adoption législative et à la traduction des IFRS doit être pris en compte. Les questions de droits d'auteur doivent aussi être réglées dès le départ. L'IASB a récemment instauré un délai d'un an entre la publication et la date d'entrée en vigueur de toute nouvelle norme d'importance. Des ententes sur les droits d'auteur et sur la traduction ont été négociées avec l'IASB pour permettre l'utilisation des IFRS au Canada.
- Les autorités de réglementation en valeurs mobilières souhaitent qu'il y ait une déclaration claire et uniforme de la part des préparateurs et des vérificateurs quant au fait que les états financiers ont été établis en conformité avec les IFRS. Il est acceptable de mentionner aussi la conformité avec les exigences locales, par exemple les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.
- Le passage aux IFRS a causé peu de difficultés aux analystes, leur confiance dans l'information financière n'ayant accusé aucune baisse généralisée au moment du basculement. La majorité des analystes financiers des pays de l'UE et de l'Australie qui ont été interrogés ou qui se sont exprimés à cet égard se sont montrés favorables à l'adoption des IFRS dans ces pays.

Le CNC et les commettants canadiens peuvent continuer de tirer parti des expériences des autres afin de faciliter la mise en œuvre des IFRS au Canada. Bien qu'il y ait eu des difficultés dont les commettants canadiens peuvent tirer des leçons, le passage aux IFRS n'aura somme toute causé aucune perturbation perceptible sur les marchés financiers de l'UE, de l'Australie et d'ailleurs.

L'IASB continue-t-il d'élaborer des normes de haute qualité reconnues pour leur contribution à l'amélioration du fonctionnement des marchés financiers mondiaux?

Les permanents du CNC ont terminé leur examen des commentaires sur la qualité des IFRS qui ont été publiés au cours des 24 derniers mois dans les médias, les revues professionnelles et la littérature universitaire du monde entier. Ils se sont aussi demandé si des intérêts politiques ou spéciaux indus ont une incidence défavorable sur les IFRS, et ont évalué les activités de convergence de l'IASB et du FASB ainsi que le rôle de surveillance que jouent les administrateurs de l'International Accounting Standards Committee Foundation (IASC Foundation).

Depuis que le CNC a approuvé sa stratégie en 2006, le Japon, l'Inde, la Chine, le Brésil, la Corée du Sud et Israël, entre autres économies d'importance, ont adopté ou convenu d'adopter les IFRS. Selon Deloitte, plus de 100 pays utilisent, ou sont en voie d'adopter, les IFRS à titre de règles d'information financière. En novembre 2007, la SEC a annoncé sa décision d'accepter les états financiers préparés selon les IFRS telles qu'elles ont été

promulguées par l'IASB, déposés par les entreprises étrangères qui mobilisent des capitaux aux États-Unis, sans exiger de rapprochement avec les PCGR américains. La SEC envisage sérieusement une application plus répandue des IFRS aux États-Unis. Le président du CNC a participé à une table ronde sur cette question en décembre 2007. Le président du FASB et d'autres représentants, notamment plusieurs participants à la table ronde de la SEC, ont récemment demandé l'élaboration d'un plan et d'un calendrier détaillés portant sur l'adoption des IFRS aux États-Unis³.

Nombreux sont ceux qui, en Europe, s'inquiètent de la possibilité que les PCGR américains aient une influence indue sur les IFRS, qui pourraient devenir «axées sur des règles» plutôt que «fondées sur des principes». Certes, les États-Unis, en tant que marché financier important à l'échelle mondiale, influent sur l'élaboration des IFRS. Toutefois, plusieurs normes américaines ont été modifiées pour s'aligner sur les traitements comptables «supérieurs» prévus par les IFRS. Les projets de convergence mondiale actuels aboutiront vraisemblablement à autant de modifications des PCGR américains que des IFRS, sinon davantage dans certains cas. L'IASB et le FASB continuent de faire avancer les projets inscrits dans leur protocole d'accord. Même si on s'attend à des manques de synchronisme dans certains secteurs, il ne semble y avoir aucune raison de s'inquiéter quant à la poursuite des travaux de convergence. Ces travaux sont en tête des priorités de l'IASB et du FASB.

Parallèlement aux inquiétudes relatives à l'influence des PCGR américains, certains sont préoccupés par la possibilité que ce soit l'Union européenne qui exerce une influence indue sur les IFRS, en raison de son processus d'approbation des normes.

Dans l'ensemble, il apparaît que ces inquiétudes témoignent plutôt d'une saine tension entre les grandes organisations qui sont touchées par les IFRS. Pour l'heure, il n'y a pas lieu de croire que les IFRS subiront une influence indue de la part d'un organisme particulier, et plus les pays qui adoptent les IFRS sont nombreux, moins on risque d'observer une telle influence. Depuis que la SEC a levé l'exigence obligeant les sociétés étrangères à rapprocher leurs états financiers des PCGR américains lorsque ceux-ci étaient établis selon les IFRS telles qu'elles ont été promulguées par l'IASB, le commissaire de l'UE, Charlie McCreevy, s'est dit d'avis que les IFRS adoptées par l'UE devraient s'écarter le moins possible de celles promulguées par l'IASB.

Les appuis sont considérables en faveur de l'adoption des IFRS comme ensemble unique de règles comptables reconnu à l'échelle internationale. Certains s'interrogent toutefois sur la qualité des IFRS, et ont notamment soulevé les préoccupations suivantes :

Préoccupations relatives aux IFRS

- Préoccupations concernant le nombre de versions des IFRS qui existeront si certains pays modifient les IFRS au moment de les adopter. On s'inquiète notamment de l'existence de «versions nationales» des IFRS, du fait que les comptables d'un territoire donné tendent naturellement à s'accrocher aux pratiques qui avaient

³ Aux États-Unis, certaines personnes ont examiné le plan de mise en œuvre des IFRS élaboré par le CNC et ont estimé qu'il était d'une qualité suffisante pour servir de modèle à un éventuel plan américain.

auparavant cours dans ce territoire. Cela dit, il semble que ces «versions nationales» commencent à disparaître au profit de «versions sectorielles», lesquelles afficheraient toutefois une plus grande uniformité à l'échelle mondiale. Le CNC a l'intention d'encourager ses commettants à consulter leurs homologues d'autres pays et à tirer parti de leur expérience plutôt que de conserver d'anciennes pratiques.

- Préoccupations concernant la stabilité et le caractère indépendant du financement de l'IASB dans l'avenir. Les administrateurs de l'IASC Foundation continuent de travailler à l'établissement d'une méthode de financement plus stable, indépendante et durable pour l'IASB. À ce jour, de nouvelles ententes de financement ont été établies dans plusieurs pays, et il ne semble y avoir actuellement aucune inquiétude significative quant à un futur manque de financement. Parallèlement avec ces préoccupations, on se demande si les ressources humaines de l'IASB seront suffisantes pour soutenir l'élaboration de normes mondiales. Un financement supplémentaire pourrait permettre de dissiper cette préoccupation; en outre, une plus vaste application des IFRS à l'échelle mondiale signifie qu'un plus grand nombre de personnes auront les compétences requises pour travailler pour l'IASB. Les ressources des normalisateurs nationaux pourront également être mises à contribution. Le CNC estime que la qualité des IFRS a maintenant atteint un niveau adéquat, et qu'un financement accru se traduira inmanquablement par une capacité accrue d'améliorer cette qualité à l'avenir.
- Préoccupations quant à la surveillance des processus de normalisation de l'IASB. Certains ont remis en question la surveillance des processus de normalisation de l'IASB. L'IASC Foundation a récemment annoncé qu'elle mettrait sur pied une nouvelle instance pour donner aux organismes de surveillance des marchés et à d'autres parties prenantes voix au chapitre en ce qui concerne le financement, les budgets et la nomination des administrateurs de l'IASC. Le nouveau président de l'IASC Foundation, Gerrit Zalm, souhaite que cette nouvelle instance voie le jour en 2008. Le CNC croit que la «procédure officielle» de l'IASB n'a pas son pareil et qu'un autre palier de surveillance ne devrait que parfaire cette procédure.

Préoccupations pouvant s'appliquer également aux autres référentiels de normes

- Préoccupations quant à la possibilité que l'information financière établie conformément aux IFRS se traduise par des rapports financiers plus complexes que si elle était établie selon les anciennes normes, et qu'elle soit moins liée à l'exploitation de l'entreprise. Il s'agit là d'une préoccupation répandue chez ceux qui ont assumé les coûts de la mise en œuvre globale de normes mais qui n'en recueillent pas encore les avantages. Elle témoigne aussi de la difficulté qu'ont certains à se détacher des pratiques bien ancrées, de même que de la complexité croissante des opérations et des structures commerciales elles-mêmes.
- Préoccupations quant au rôle et à l'étendue de la comptabilité en juste valeur. Il convient de mentionner, à cet égard, que si les IFRS permettent davantage que les autres référentiels comptables le recours à la comptabilité en juste valeur, elles ne l'imposent pas davantage que ces autres référentiels, dont les PCGR canadiens actuels.

- Préoccupations quant au fait que les IFRS ne sont pas conçues pour toutes les utilisations traditionnelles des comptes, en plus de servir à informer les investisseurs et les créanciers. Ces utilisations comprennent le calcul des passifs d'impôt, la conformité aux clauses restrictives des banques, et les calculs du capital réglementaire. Le CNC soutient, depuis un certain temps, que les états financiers à vocation générale ne sont pas nécessairement conçus pour toutes ces utilisations. Il se peut que cet aspect des IFRS soit mieux compris au Canada que dans certains autres pays qui ont adopté les IFRS.

Le CNC estime qu'aucune de ces préoccupations n'est suffisamment significative pour avoir une incidence sur le choix de la date de basculement.

Il est encore tôt pour prendre la pleine mesure des avantages de l'adoption des IFRS. Dans l'ensemble, les universitaires n'ont pas encore eu le temps de mener des recherches et de tirer des conclusions à cet égard. Certains signes indiquent que les avantages se matérialisent moins rapidement que prévu, la comparabilité lors de la première année adoption étant réduite du fait de l'adhésion à d'anciennes pratiques nationales qui figurent parmi les choix permis par les IFRS. Cependant, il semble que plus les entreprises intègrent les IFRS dans leur tenue des comptes quotidiennes, plus elles en tirent des avantages⁴. Par exemple, selon un sondage effectué par PricewaterhouseCoopers en juillet 2007, « [TRADUCTION] sur certaines questions, de nombreux dirigeants financiers du Royaume-Uni sont ambivalents à l'égard des avantages. [...] Mais on constate certains avantages réels, dont une uniformité et une comparabilité accrues des états financiers publiés par les entreprises dans toute l'Europe, et une comptabilité uniforme au niveau sectoriel. ».

Le CNC note que les IFRS sont déjà utilisées dans la plupart des principaux marchés financiers. Les IFRS ont été évaluées par l'Organisation internationale des commissions de valeurs, dont fait partie la SEC. Selon le consensus qui s'est dégagé de cette évaluation, les normes sont détaillées et solides, et elles peuvent être interprétées et appliquées de façon uniforme. Les IFRS couvrent en détail les questions comptables et continuent de prendre de l'ampleur et d'évoluer. De l'avis d'observateurs éclairés de partout dans le monde, y compris de nombreuses personnes aux États-Unis, les IFRS reflètent une combinaison équilibrée de principes fondamentaux et d'indications de mise en œuvre suffisantes pour permettre l'établissement d'une information financière de grande qualité, transparente et uniforme, qui répond aux besoins des investisseurs. L'adoption des IFRS dans d'autres pays s'est traduite par une plus grande transparence, sans causer de perturbation perceptible dans les marchés financiers. Dans l'ensemble, le CNC estime que la qualité des IFRS ne suscite aucune préoccupation susceptible d'avoir une incidence sur la date de basculement.

⁴ Nous remercions le professeur Roger Hussey et les étudiants du programme de M.B.A. de l'Odette School of Business de l'Université de Windsor, qui nous ont aidés à passer en revue les textes universitaires et les études pertinentes quant à l'adoption des IFRS.